La négociation

Intéressement, participation, épargne salariale *1 jour*

I - La participation (obligatoire dès 50 salariés)

- Calcul du seuil de 50 salariés
- Modalités de mise en place, dépôt et conclusion
- La réserve spéciale de participation (RSP) : calcul de droit commun et calcul dérogatoire
- Indisponibilité, déblocages anticipés ou immédiats
- Régime social et fiscal
- Information des salariés et des représentants du personnel

II - L'intéressement (facultatif)

- Négociation et conclusion de l'accord
- Champ des accords possibles : de branche, d'entreprise, de groupe..
- Modalités de mise en place : décision unilatérale, accord collectif
- Choix des règles de calcul adaptées à l'entreprise et adoptées par les salariés
- Affectation et liens avec les autres systèmes : CET ; plans d'épargne ; actionnariat….
- Régime fiscal et social
- Obligations d'information collective et individuelle

III - PEE- PEI - PERCO

- Définition et mise en place
- Alimentation et gestion du plan
- Politique d'abondement : règles à connaître
- Régime fiscal et social

IV - Les autres dispositifs

- Le Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO)
- L'actionnariat salarié

V - Liens entre participation, intéressement, plans d'épargne, PERCO et actions de l'entreprise

Prérequis
Avoir suivi l'Essentiel du CSE ou Rôle et Fonctionnement du CSE

Objectifs
- Identifier les dispositifs d'épargne salariale obligatoires et facultatifs pour l'entreprise.
- Proposer des axes de négociation sur les accords existants ou nouveaux.
- Vérifier la correcte application des accords d'épargne salariale dans l'entreprise.

Tarifs*

1 jour	1 450 €
2 jours	2 650 €*
3 jours	3 800 €*
4 jours	4 950 €*
5 jours	5 950 €*

Journées de formation consécutives

Le nombre de participants est ILLIMITÉ

AUCEO est un organisme de formation agréé non assujetti à la TVA

Modalités

Modalités d'accès

Dès que le devis est retourné signé par le CSE, on enclenche le processus de mobilisation des ressources. Cette étape est généralement très courte car la programmation de la formation est réalisée d'un commun accord lors de l'édition du devis.
En présentiel : Une salle doit être disponible dans les locaux de l'établissement, ou définie par le client.
En distanciel : Accès à la salle de formation virtuelle via un lien envoyé suite à la validation du devis.

Délai d'accès

La durée estimée entre la validation du projet par le CSE et le début de la prestation sera précisée dans l'offre commerciale.

Modalités d'évaluation

Evaluation des connaissances en début et fin de formation sous forme de quizz.
Un questionnaire à chaud est proposé en fin de formation afin d'apprécier la satisfaction du stagiaire.

Un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé 6 mois après la formation, pour apprécier et évaluer l'impact sur l'entreprise par le biais des apprentissages des apprenants.

Méthodes mobilisées

En présentiel : paperboard, support remis à chaque participant ; support projeté.
En distanciel : via Zoom, écran partagé.
La formation est composée d'une partie théorique et d'une partie pratique (Cas pratiques et exercices). Les stagiaires sont acteurs·trices de leur formation.
L'utilisation d'outils interactifs et numériques est fréquente mais pas systématique.
Ainsi, vous serez peut-être amenés à utiliser votre smartphone, tablette ou ordinateur portable pour participer à certaines activités. Il est toutefois prévu des alternatives pour celles et ceux qui n'auraient pas la possibilité d'utiliser de tels outils.
Les modalités précédemment citées dépendent des objectifs pédagogiques et généraux et visent à inclure l'ensemble des profils d'apprenants, dans une démarche d'intelligence collective.
Travail possible sur des documents de l'établissement (notamment pour la lecture des comptes de l'entreprise).

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique sera composée de votre référente administrative et d'un.e formateur.trice qui vous contactera 15 jours avant la formation pour faire un point sur vos besoins et vos attentes.

Accessibilité PSH (personne en situation de handicap)

Formations accessibles aux personnes en situation de handicap : Pour toute situation de handicap, vous pouvez nous contacter en amont. Notre référent se tient à votre disposition au 09 74 77 30 95.

Contact

30 Rue Di Cardelino
30 133 Les Angles

Téléphone : 09 74 77 30 95

info@auceo.fr

Suivi Post-Formation :

Vous bénéficiez d'un mois d'assistance gratuit afin de répondre à toutes interrogations

Version 2022.2